

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2007

Publication : 26/10/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIENS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2007/VI-1<sup>er</sup>/20  
Séance du 1<sup>er</sup> OCT. 2007

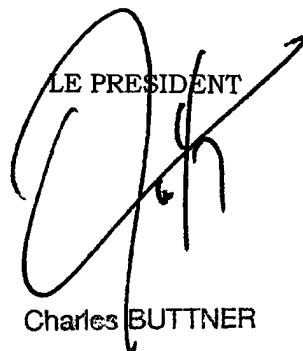
### DECISION MODIFICATIVE N°2 2007 SITUATION DES RESTES A RECOUVRER, PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 relatif à l'admission en non valeur des taxes mentionnées à l'article L 255-A du livre des procédures fiscales et à l'article L 142-2 du Code de l'Urbanisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget du 27 septembre 2007

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ♦ Admet en non-valeur des créances non recouvrables pour un montant de **40 306,67 €** selon l'état joint en annexe,
- ♦ Décide d'inscrire au budget départemental des crédits supplémentaires permettant de procéder aux opérations concernées, soit 20 000,00 € à l'article 654 – enveloppe 22514.

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions